

Département du Gard
Piémont Cévenol

CANAULES ET ARGENTIÈRES



Plan Local d'Urbanisme
Restitution du deuxième panel citoyen
«PLU Gard Durable»

V3



4 impasse Les Lavandins
26 130 Saint Paul Trois Châteaux
Tél : 04 75 96 69 03.
e-mail : crouzet-urbanisme@orange.fr

LES OBJECTIFS POURSUIVIS

La première réunion de concertation avait permis, au travers des différents débats et échanges, de mettre en relief :

- Les enjeux de territoire les plus fortement exprimés,
- les besoins à satisfaire, les éléments à protéger partagés par le plus grand nombre,
- les aspirations, les craintes les plus largement partagées sur l'évolution de la commune.

Lors de cette deuxième réunion, l'ambition était, à partir des enseignements du premier panel citoyen et sur la base de ses conclusions, des thématiques qui sont apparues les plus importantes, de franchir un pas supplémentaire dans la définition des enjeux, l'esquisse de grandes orientations pour le Plan Local d'Urbanisme.

Les thématiques les plus affirmées lors du premier panel :

Votes	
18	La voirie et les déplacements – la sécurité routière et la gestion du stationnement
10	L'agrément du village : commerce, espaces verts, aménagement du centre
10	L'insuffisance de la couverture en téléphonie mobile et du débit Internet
7	Un équipement public à créer pour les jeunes

Parmi ces sujets, le Très Haut Débit (son déploiement est porté par le Conseil Départemental)* et la téléphonie mobile (responsabilité de l'Etat)* ne relevant pas du PLU, il a été proposé de concentrer les échanges et discussions sur les thématiques suivantes :

**Ces sujets pourront toutefois alimenter les réflexions de la commune dans d'autres cadres.*

Les déplacements / la mobilité et notamment :

- les déplacements doux : quels sont les sites qui nécessitent d'être desservis ? A partir de quels endroits doivent-ils être desservis, quels seraient les meilleurs itinéraires ?
- les stationnements : réfléchir sur l'adéquation entre besoins et offre en stationnements : nouveaux parkings à créer ? parkings existants à organiser ?...

L'aménagement du centre village : depuis café de pays jusqu'à la Grange en passant par l'école, les éventuels quartiers nouveaux (espaces publics ou bâtiments publics à créer, à aménager...).

La création d'équipements publics pour les jeunes : nature, localisation des équipements, fonctionnement avec les équipements existants, les quartiers d'habitation actuels ou futurs...

Outre ces trois thématiques, il a été proposé de faire un point sur l'étude hydraulique qu'a fait réaliser la commune par le bureau d'études CEREG sur l'appréciation du risque d'inondation lié au ruisseau qui tangente leur cœur historique par l'Est.

LE DEROULEMENT ET L'ORGANISATION

Méthodologie appliquée

- Le panel a été scindé en deux groupes, avec un animateur par groupe.
- Pas d'élus parmi les tables rondes, pour favoriser l'émergence de discussions libérées des considérations techniques et juridiques auxquelles les élus ont été sensibilisés, pour favoriser l'expression d'avis issus de l'expertise d'usage des habitants de la commune, d'une vision de l'évolution de Canaules et Argentières où les considérations techniques et juridiques sont secondaires.
- Chaque table a traité les trois thématiques proposées avec l'appui des animateurs (qui ne devaient pas formuler d'avis, ni de question orientée).
- Ont été mis à la disposition des tables :
 - Un plan de l'ensemble de la commune (cadastre + photographie aérienne à l'échelle 1/5000° comprenant un encart sur le village au 1/3000).
 - Un plan regroupant un zoom au 1/2000° et un zoom au 1/1000° sur le village (cadastre + photographie aérienne).

Déroulé

Etape de la table ronde

Installation de la salle et Introduction (accueil, rappel du processus de concertation).

Rapide rappel des résultats de la première table ronde – Exposé des 3 grandes thématiques issues du regroupement des thèmes issus de la première table ronde.

Départ vers les 2 tables rondes. Par table les personnes se sont installées librement. On a toutefois essayé d'équilibrer au mieux leurs compositions (répartition hommes/femmes, par tranche d'âges...). Le processus de réflexion s'est décliné de la manière suivante :

- Les discussions dans chacun des groupes ont fait émerger des propositions et des enjeux liés à chacune des thématiques.
- Pour chaque groupe, ces enjeux et propositions ont été notés sur des post-it répartis par thématique. Les plans mis à disposition ont servi de support graphique.
- Ensuite un vote (par « gommette ») de chacun des groupes sur les post-it a été proposé, permettant d'établir une hiérarchie dans les enjeux.

A l'issue des échanges et des votes au sein de chacune des tables rondes, un interlude a permis d'explicitier les motivations et les résultats de l'étude hydraulique, les perspectives qu'elle ouvre sur des développements possibles du village. Des débats ont eu lieu sur cette étude et ses implications.

- Après l'interlude, les réflexions terminées et la hiérarchie établie entre les propositions grâce aux votes, l'animateur de chaque groupe en a détaillé le contenu en présence des élus (restitution en plénière des 2 tables rondes).

Retour des élus sur la restitution (pertinence, intérêt de la démarche, transparence).

Mot de clôture du Maire

Les participants

Salimata Sangaré	GROUPE 1
Véronique Milot	GROUPE 1
Pierre Salles	GROUPE 1
Thierry Vigne	GROUPE 1
Philippe Gautier	GROUPE 1
Nicolas Kellaert	GROUPE 1
Carol Froment	GROUPE 1
David Deseint	GROUPE 2
Jean-François Audemard	GROUPE 2
Bruno Arnaud	GROUPE 2
Corenton Birolini	GROUPE 2
Céline Tuech	GROUPE 2
Marylène Le Golvan	GROUPE 2
Fanny Viala Felines	GROUPE 2

Excusés

Clara Ménard	Smali Tawfiq
Anne Passero	Valérie Barbusse
Patrice Reynaud	

19 membres – 5 excusés – 14 présents. Une des 14 personnes présentes a dû partir tôt.

2 personnes ont désiré quitter le panel (cela peut être précisé).

(rajout suite au retour des participants après diffusion du CR).



Groupe 1



Groupe 2



L'interlude sur l'étude hydraulique dans le village

LES RESULTATS ISSUS DES DISCUSSIONS PAR TABLE

Les objectifs, idées, propositions, issus des discussions, des échanges entre « panelistes » ont été classés, regroupés par thématique étudiée et hiérarchisés en fonction du niveau d'adhésion de l'ensemble des participants, selon le nombre de votes recueillis : les objectifs ou propositions ont été inscrits sur des post-its. Chaque paneliste a ensuite disposé de gommettes. Une gommette collée sur post-it valait un vote pour la proposition ou l'objectif inscrit sur un des Post-it.

Les modalités de vote ont été un peu différentes entre le groupe 1 et le groupe 2.

Pour le groupe 1, l'animateur a proposé les modalités suivantes :

- 2 votes possibles* pour la thématique « **déplacements / mobilité** ».
- 3 votes possibles pour la thématique « **aménagement du centre village** ».
- 1 vote possible pour la thématique « **création d'équipements publics pour les jeunes** ».

**Il était demandé un vote au plus par proposition ou objectif.*

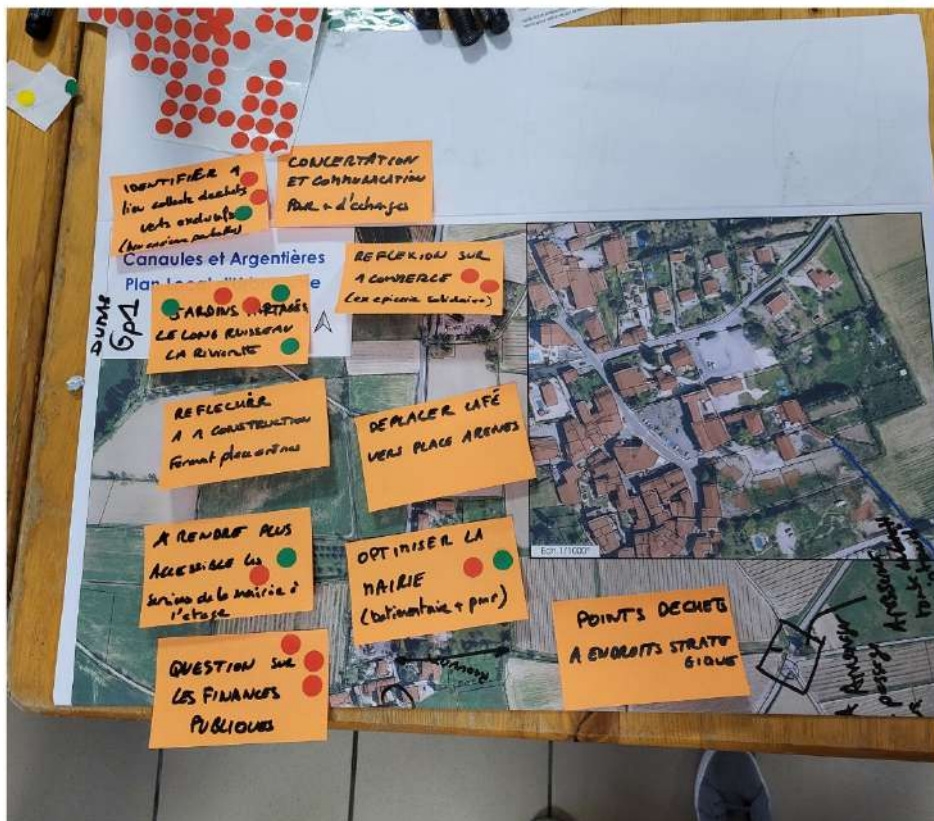
Pour le groupe 2, l'animateur a proposé les modalités suivantes :

- 4 votes possibles* pour les thématiques **déplacements / mobilité + création d'équipements publics pour les jeunes** ».
- 2 votes possibles pour la thématique « **aménagement du centre village** ».
- A été rajoutée la possibilité de 2 votes pour les propositions issues des discussions mais hors des thématiques proposées.

Il n'a pas fixé de règle sur la répartition des votes par personne : il était par exemple possible, pour la thématique relative à l'aménagement du village, de donner tous ses votes à un seul objectif ou une seule proposition.

Les résultats par thématique

RÉSULTAT DES VOTES - GROUPE 1



La création d'équipements publics pour les jeunes			
Table 1		Table 2	
Proposition – objectif formulé	Vote(s) recueilli(s)	Proposition – objectif formulé	vote(s) recueilli(s)
Pour les adolescents : proposition d'installer un Citystade parc. Question sur la localisation : vers la cave coopérative ou vers le stade actuel ?	3 votes (équipements ados et parc enfants)	Pour les adolescents : intérêt d'installer un Citystade et/ou un skate parc dans le prolongement du stade actuel, mais question sur la compatibilité avec le passage d'une ligne électrique haute tension au-dessus du terrain identifié.	3 votes avec des réserves au regard de l'impact possible de la ligne HT.
Pour les enfants : ombrager le parc actuel situé à côté de la salle des fêtes, l'agrandir, renouveler les équipements existants.		Pour les enfants : utiliser l'espace situé devant la salle des fêtes pour installer des équipements (plus largement, autour de l'école).	6 votes

Les deux groupes ont eu des réflexions très similaires sur cette thématique.

2 orientations ou objectifs

Pour le groupe 1, il a néanmoins été difficile de dissocier les adolescents des plus jeunes.

Les déplacements / les mobilités	
Table 1	
Proposition – objectif formulé	Vote(s) recueilli(s)
Mettre en sens unique le chemin de la Marcouline, car la sortie sur la route départementale est dangereuse.	5 votes
Aménager le carrefour chemin de Serre rue rivierette.	4 votes
Détruire la maison à l'angle et utiliser l'espace libéré pour améliorer la visibilité au carrefour entre les R.D.24 et R.D.194 au Sud du centre village.	3 votes
Importance de la civilité des gens pour respecter le stationnement (pour garer un maximum de voitures sans altérer la sécurité routière ni entraver les déplacements doux, les accès à l'école).	4 votes
Entretien des haies qui débordent sur la route départementale (elles peuvent nuire à la visibilité, entraver les déplacements des piétons et des cycles en bordure de la voie).	1 vote
Déployer l'éclairage public sur les itinéraires des déplacements doux.	/
Créer un lien piéton de la place des arènes vers la rue du presbytère.	/
Rouvrir le chemin du château.	/
Desserte Sogatra à mieux étudier.	/

9 orientations ou objectifs

Les déplacements / les mobilités	
Table 2	
Proposition – objectif formulé	Vote(s) recueilli(s)
Eclairer l'itinéraire piéton entre le parking des arènes et le cœur du village.	6 votes
Aménager, flécher, indiquer, pour canaliser les déplacements doux à travers le cœur historique plutôt que le long de la route départementale.	5 votes
Sécuriser le passage piéton sur la route départementale place Noguier.	
Organiser le parking de la mairie.	4 votes
Améliorer des conditions de visibilité du carrefour entre les routes départementales place Noguier, réfléchir au devenir de la maison qui borde la parcelle au Sud (parcelle AL 357).	3 votes
Etablir un lien piéton entre le stade et le village.	
Rouvrir des chemins ruraux aujourd'hui fermés, pour faciliter les balades ou les accès au centre village depuis les quartiers d'habitation.	3 votes
Mettre en sens unique la rue Marcouline, car elle débouche sur la route départementale par un accès dangereux.	2 votes
Préserver, rendre « naturelle » l'utilisation du terrain de la « Maison Clément » pour les piétons entre la place des arènes et le centre village.	2 votes
Organiser le parking des arènes (matérialiser les places, planter des arbres, araser la haie qui masque la visibilité de la place depuis la route).	1 vote

9 orientations ou objectifs

La question de la destruction / optimisation de la maison place Noguier pour améliorer le carrefour et la question du sens unique du chemin de la Marcouline ont été discutées dans les deux groupes.

L'aménagement du centre village	
Table 1	
Proposition – objectif formulé	Vote(s) recueilli(s)
Développer des jardins partagés le long de la rivierette.	5 votes
Rendre plus accessibles les services actuellement localisés à l'étage de la mairie - Optimiser la mairie (bâtiment, parking, parc).	4 votes
Réfléchir à l'implantation d'un commerce (installation d'une épicerie solidaire par exemple).	2 votes
Orienter l'aménagement futur derrière la maison du maire.	/
Déplacer le café vers la place des arènes.	/
Réfléchir à une construction qui fermerait la place des arènes.	/

6 orientations ou objectifs

L'aménagement du centre village	
Table 2	
Proposition – objectif formulé	Vote(s) recueilli(s)
Aménager la place du village (place du piéton, stationnements, sécurisation de la traversée...).	2 votes
Privilégier un développement urbain qui donne « de l'épaisseur au village » (Est-Ouest) plutôt que de l'étirer davantage (Nord Sud).	2 votes
Développer le village plutôt coté Est, pour une meilleure adéquation entre équipements et logements.	1 vote

3 orientations ou objectifs

Divers	
Table 1	
Proposition – objectif formulé	Vote(s) recueilli(s)
Mieux communiquer sur les finances publiques.	3 votes
Planter un point de collecte des déchets sur un secteur bien adapté.	3 votes
Nettoyer le ruisseau du stade (dans une perspective de prévention des risques de débordement).	2 votes
Flécher les lieux de collecte des déchets verts.	/
Renforcer la concertation et la communication pour plus d'échanges.	/

5 orientations ou objectifs

Divers	
Table 2	
Proposition – objectif formulé	Vote(s) recueilli(s)
Etudier les moyens de recycler l'eau rejetée par la station d'épuration afin de l'utiliser pour arroser le stade municipal.	7 votes
Protéger les haies, les arbres remarquables. Recréer des linéaires de haies pour favoriser la biodiversité.	3 votes
Développer le logement locatif pour favoriser le maintien des jeunes ménages dans la commune (notamment pour garantir des effectifs scolaires sur le long terme).	3 votes
Intérêt de recenser les puits (limiter la consommation d'eau ? connaître l'étendue de la ressource ?)	1 vote

4 orientations ou objectifs

Canaules et Argentières Plan Local d'Urbanisme

Support à la concertation
renforcée "Gard Durable"
Zoom sur le village

0 50 100 m



Groupe 1



Ech. 1/1000°

Éviter d'étirer davantage l'urbanisation.

Sens unique rue de la Marcouline ?

Rouvrir le chemin.

Aménager le carrefour pour le passage des bus.

Tombe à préserver.

Déboucher le ruisseau.

Voie piétonne à créer.

Améliorer les conditions de visibilité du carrefour. Réfléchir au devenir de la maison.

Entretien le chemin.

Éviter d'étirer davantage l'urbanisation.



Canaules et Argentières Plan Local d'Urbanisme

Support à la concertation
renforcée "Gard Durable"
Zoom sur le village

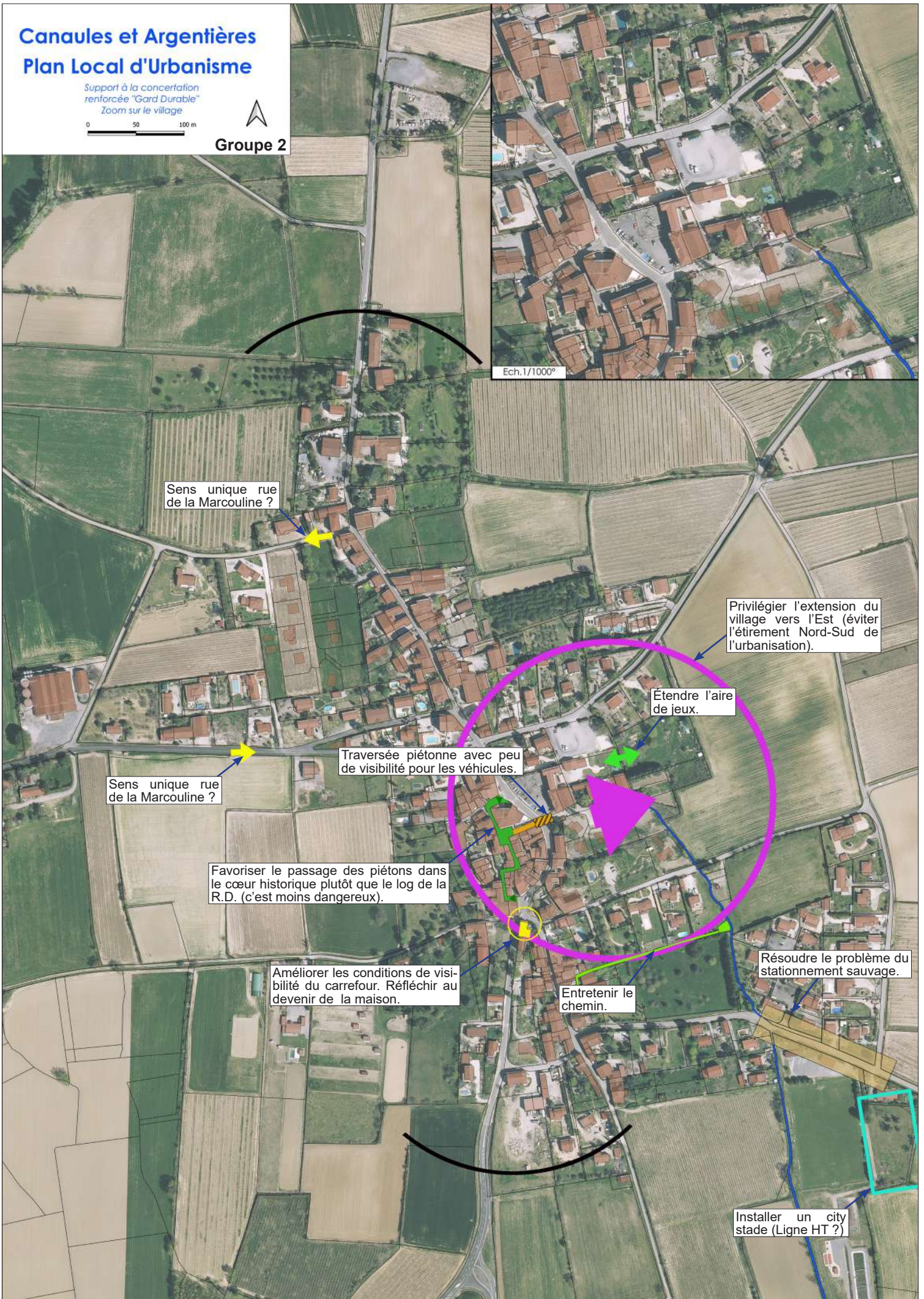
0 50 100 m



Groupe 2



Ech. 1/1000°



Sens unique rue de la Marcouline ?

Sens unique rue de la Marcouline ?

Traversée piétonne avec peu de visibilité pour les véhicules.

Favoriser le passage des piétons dans le cœur historique plutôt que le log de la R.D. (c'est moins dangereux).

Améliorer les conditions de visibilité du carrefour. Réfléchir au devenir de la maison.

Entretien le chemin.

Résoudre le problème du stationnement sauvage.

Installer un city stade (Ligne HT ?)

Privilégier l'extension du village vers l'Est (éviter l'étiement Nord-Sud de l'urbanisation).

Étendre l'aire de jeux.

SYNTHESE DES RESULTATS

Le traitement des données issues des tableaux a mis en évidence, par thématique, les orientations les plus récurrentes formulées pour la majorité des panelistes.

On note tout d'abord, au travers des idées exprimées, une hiérarchie et des consensus dans les problématiques elles-mêmes : la création d'équipements pour les jeunes a fait l'objet de conclusions similaires dans les deux groupes. De la même manière, l'opportunité d'utiliser le terrain d'assiette de la maison en péril à l'entrée Sud du village pour améliorer le carrefour entre la R.D.24 et 194 a été soulignée.

Si la thématique des équipements pour les jeunes, plus fermée que les celles relative aux déplacements et à l'aménagement du village, a conduit à un nombre restreint mais commun de propositions, les 2 autres thématiques, plus ouvertes, ont montré l'importance pour les participants des questions relatives à la sécurité routière, aux déplacements : 9 objectifs ou orientations ont déterminés pour cette thématique par chacun des groupes. Les idées issues des réflexions sur l'aménagement du village ont été moins nombreuses et ont recueillis sensiblement moins de votes. Ces idées ont traduit plus volontiers des actions concrètes pour le groupe 1 et des orientations plus générales sur le développement urbain pour le groupe 2.

Le classement « trans-thématique » listant dans l'ordre décroissant les idées formulées ayant recueilli 4 votes ou plus nuance néanmoins la hiérarchie établie sur le nombre de propositions :

Classement par thématique

Thématiques	Actions à mettre en œuvre	Nombre de votes
La création d'équipements publics pour les jeunes	Installer un Citystade et/ou un skate.	6
	Aménager, renouveler les équipements pour les enfants du parc de jeux à coté de la salle des fêtes.	6
Les déplacements / les mobilités	Mettre en sens unique le chemin de la Marcouline.	7
	Détruire/optimiser la maison en péril et utiliser l'espace libéré pour améliorer la visibilité au carrefour entre les R.D.24 et R.D.194.	6
	Eclairer l'itinéraire piéton entre le parking des arènes et le cœur du village.	6
	Aménager, flécher, indiquer, pour canaliser les déplacements doux à travers le cœur historique plutôt que le long de la route départementale.	6
	Sécuriser le passage piéton sur la route départementale place Noguier.	
	Aménager le carrefour chemin de Serre rue rivierette.	4
Importance de la civilité des gens pour respecter le stationnement (pour garer un maximum de voitures sans altérer la sécurité routière ni entraver les déplacements doux, les accès à l'école).	4	
L'aménagement du centre village	Organiser le parking de la mairie.	4
	Développer des jardins partagés le long de la rivierette	5
Divers	Etudier les moyens de recycler l'eau rejetée par la station d'épuration et l'utiliser pour arroser le stade municipal.	7

Classement par ordre de votes

Thématiques	Actions à mettre en œuvre	Nombre de votes
Les déplacements / les mobilités	Mettre en sens unique le chemin de la Marcouline.	7
La création d'équipements publics pour les jeunes	Installer un Citystade et/ou un skate.	6
	Aménager, renouveler les équipements pour les enfants du parc de jeux à coté de la salle des fêtes.	6
Les déplacements / les mobilités	Détruire la maison en péril et utiliser l'espace libéré pour améliorer la visibilité au carrefour entre les R.D.24 et R.D.194.	6
	Eclairer l'itinéraire piéton entre le parking des arènes et le cœur du village.	6
	Aménager, flécher, indiquer, pour canaliser les déplacements doux à travers le cœur historique plutôt que le long de la route départementale.	6
	Sécuriser le passage piéton sur la route départementale place Noguier.	
L'aménagement du centre village	Développer des jardins partagés le long de la rivierette.	5
Les déplacements / les mobilités	Aménager le carrefour chemin de Serre - rue rivierette.	4
	Importance de la civilité des gens pour respecter le stationnement (pour garer un maximum de voitures sans altérer la sécurité routière ni entraver les déplacements doux, les accès à l'école).	4
	Organiser le parking de la mairie.	4

PRESENTATION DE L'ETUDE HYDRAULIQUE

Les résultats de l'étude hydraulique ont été présentés au cours d'un interlude. Il ne s'agissait pas d'une présentation technique (qui aurait relevé plus spécifiquement des ingénieurs en charge de l'étude) mais d'une restitution des principaux résultats.

Pour rappel : en l'absence d'étude spécifique, l'Etat demande aux communes de prendre en compte le risque de ruissellement et de débordement en utilisant le zonage « Exzeco » (étude réalisée à grande échelle et à faible résolution).

Pour les zones exposées telles qu'elles sont repérées sur les cartes « Exzeco », l'Etat demande d'interdire l'urbanisation dans les secteurs non urbanisés et de la soumettre à des prescriptions particulières dans les secteurs déjà urbanisés. Dans tous les cas, les établissements stratégiques sont interdits dans les secteurs exposés (en zone urbanisée comme en zone non urbanisée).

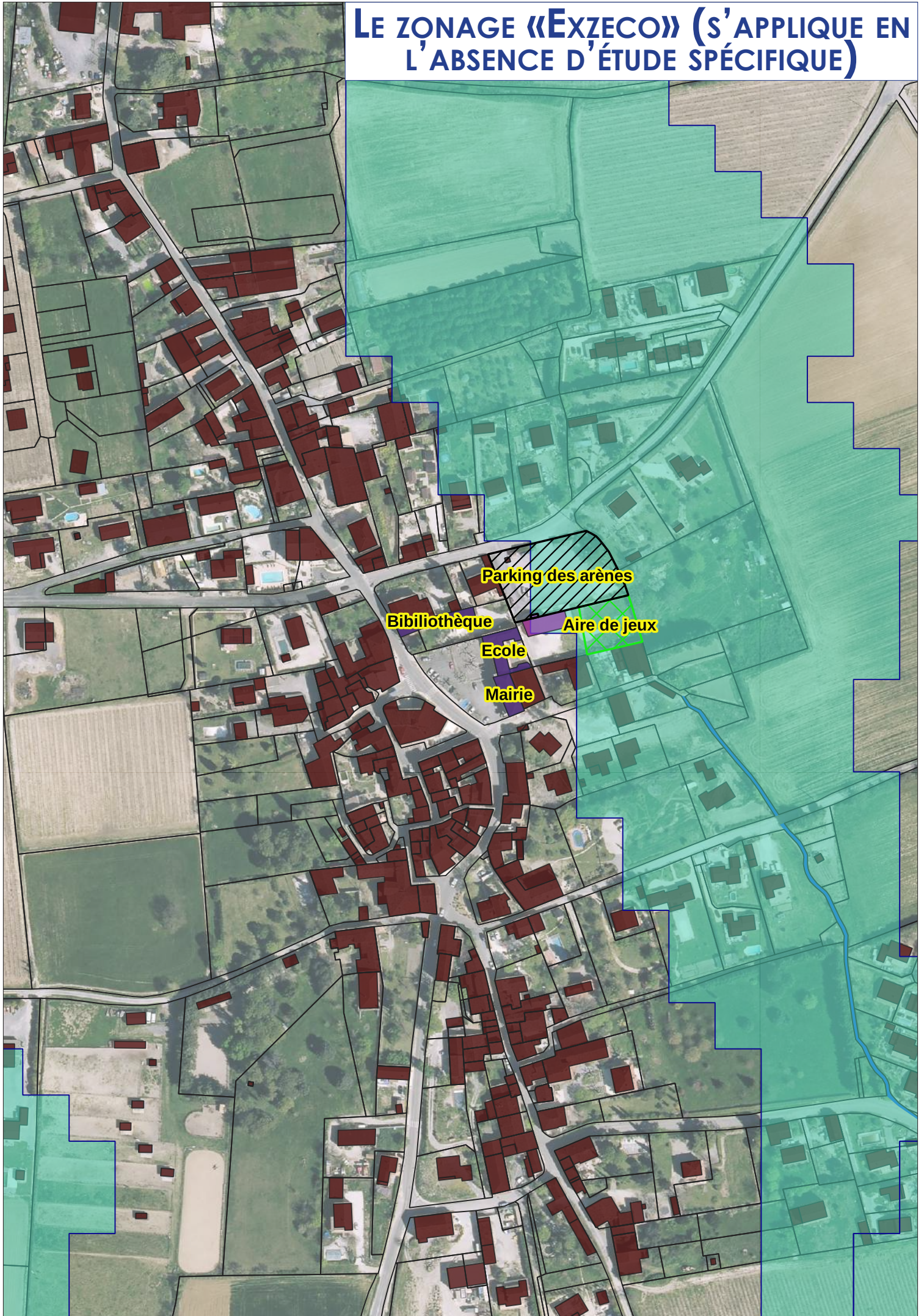
Or le zonage Exzeco touche un secteur stratégique pour la commune : la partie Est du village, très proche de la mairie, de l'école, de la bibliothèque récemment déménagée. La zone de ruissellement/débordement englobe le parking des arènes, une partie de la salle des fêtes et l'aire de jeux destinée aux enfants. Dès lors, la commune a souhaité mettre en œuvre des études plus détaillées pour disposer d'un zonage des secteurs exposés plus fin dans cette partie du village.

Les études détaillées ont montré que l'emprise des secteurs réellement exposés est moins importante. Plusieurs terrains toutefois demeurent en secteur de ruissellement et notamment le parking des Arènes et une partie de la salle des fêtes.

La commune a donc souhaité étudier les moyens de réduire l'emprise des zones exposées en cas de travaux d'exondation.

L'étude d'exondation a montré qu'à la condition de travaux relativement limités (création d'un fossé, reprofilage de la rivièrette), il était possible de réduire encore significativement les secteurs exposés au ruissellement. En cas de mise en œuvre de ces travaux, le parking des arènes n'est quasiment plus exposé et la salle des fêtes est totalement exondée. Une partie significative des terrains plus à l'Est n'est aussi plus exposée.

LE ZONAGE «EXZECO» (S'APPLIQUE EN L'ABSENCE D'ÉTUDE SPÉCIFIQUE)



LES ZONES EXPOSÉES AU RISQUE DE DÉBORDEMENT/RUISSELLEMENT ISSUES DE L'ÉTUDE CEREG



LES ZONES EXPOSÉES AU RISQUE DE DÉBOURDEMENT/RUISSELLEMENT EN CAS DE TRAVAUX D'EXONDATION



Au cours de la présentation, des questions sur le fondement des études, sur leurs conclusions ont été formulés :

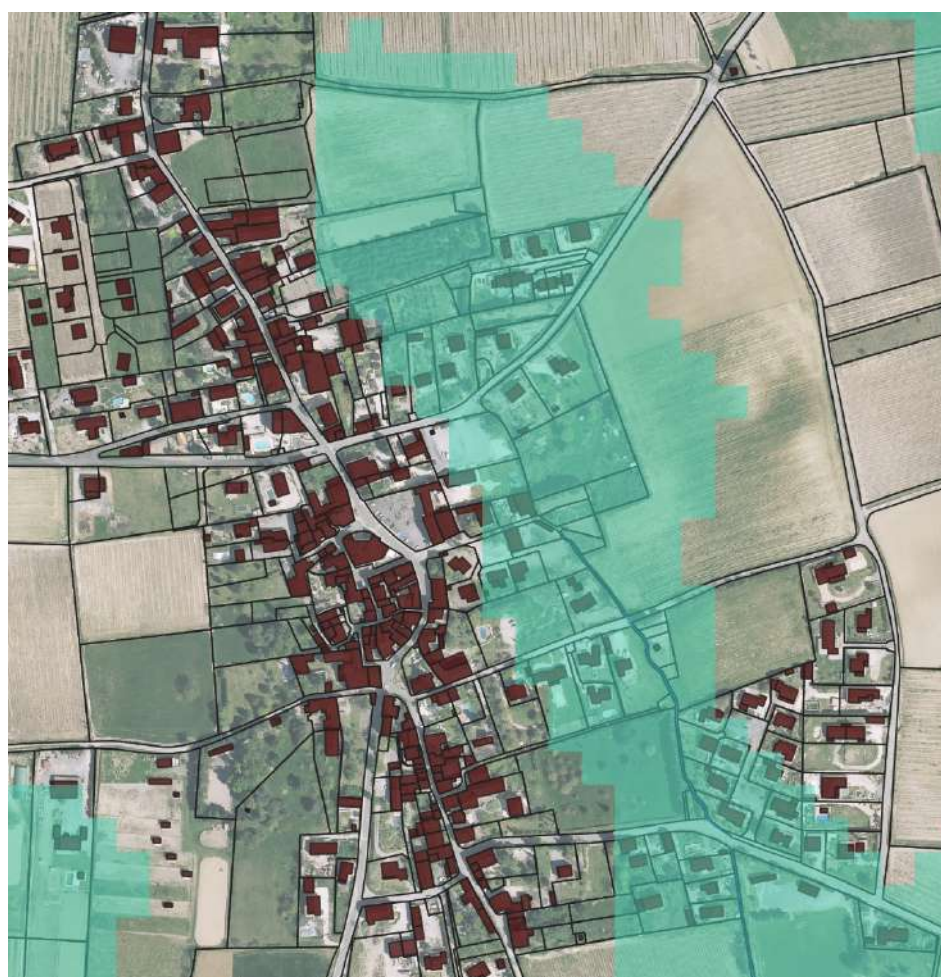
Questions et objections formulées	Éléments de réponses apportés
<p>Le reprofilage du lit de la rivierette proposé dans l'étude d'exondation sera refusé par la police de l'eau.</p>	<p>L'étude (dont les conclusions ont été communiquées très récemment à la commune par le bureau d'étude technique) a fait l'objet d'une présentation à l'administration le 11 mai. La DDTM présente à cette occasion n'a fait aucune objections sur la réalisation de ces travaux.</p>
<p>Le coût des travaux proposés pour permettre l'exondation d'une partie des secteurs exposés au ruissellement a été demandé.</p>	<p>Le coût prévisionnel estimé par le bureau d'études technique est d'environ 30 000 €. Soit un chiffre assez limité compte-tenu des avantages de l'exondation pour des projets de développement urbains potentiels, d'aménagements, d'équipements publics... Le coût total des travaux pour la réalisation des mesures d'exondement a été évalué à 32 400 € HT dans l'étude hydraulique. <i>(rajout suite au retour des participants après diffusion du CR).</i></p>
<p>Les travaux proposés vont augmenter le volume d'eau au point bas (rue du presbytère) et aggraver le risque de débordement à l'aval.</p>	<p>Les travaux consistent essentiellement en le reprofilage d'une partie du cours de la rivierette et en la création d'un fossé un peu à l'Est de la rivierette, qui intercepterait une partie des eaux de ruissellement et les canaliserait sur le point bas. Les eaux captées seraient donc conduites sur le point bas existant, sans augmenter le volume d'eau y arrivant (donc sans augmenter le risque de débordement à l'aval) : les eaux captées en amont par le fossé ne ruisselleraient plus sur une partie des terrains, permettant leur mise hors d'eau sans pour autant modifier le régime hydraulique de la rivierette.</p>
<p>Le secteur d'étude a été choisi parce que la commune a déjà décidé que le développement urbain à venir se ferait coté Est (au détriment de plusieurs hectares de terre agricole).</p> <p>Quoi qu'on puisse en dire, le fait d'imaginer développer l'urbanisation sur des secteurs exondés n'annule pas totalement le risque.</p>	<p>Une telle étude, pour des raisons de coût, ne peut pas être menée à l'échelle de la commune ou du village en entier. Le choix du secteur a été fait au regard des enjeux urbains : densité de constructions, présence d'équipements publics, de terrains communaux, dans un site où l'affinement de la zone soumise à l'aléa pouvait apporter une véritable valeur ajoutée en terme d'aménagement et d'urbanisme. L'option d'une urbanisation coté Est peut présenter un intérêt (notamment au regard de la localisation actuelle des équipements public, de l'absence de route très impactante) mais aujourd'hui, elle demeure à l'état d'hypothèse, comme d'autres options possibles.</p> <p>Le zonage de l'étude hydraulique comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un secteur rouge, qui correspond à un aléa fort. Il restera inconstructible. il correspond au lit de la rivierette. ➤ Un secteur orange, qui correspond à un aléa modéré : hauteur d'eau inférieure à 0,5 m et vitesse d'écoulement inférieure à 0,5 m/s. Même en cas de débordement, les personnes ne seront pas en danger et si les constructions légèrement surélevées ne seront pas endommagées.
<p>Des participants font état de ruissellements au Nord du secteur d'étude, le long de la R.D.24 (dite « route de Lézan » dans la traversée de village, où l'eau emprunte le bord de route pour ensuite traverser l'espace bâti coté Est et causer des débordements.</p>	<p>L'étude de ruissellement a intégré l'ensemble du bassin versant pour modéliser l'aléa sur le secteur d'études. Il n'a par contre pas étudié l'aléas au-delà dudit secteur.</p>

RETOURS DES PARTICIPANTS APRES DIFFUSION DU COMPTE RENDU

4 personnes ont formulé des remarques sur le compte-rendu transmis. Ces remarques sont reprises ci-après dans l'ordre de leur transmission au bureau d'études :

Retour 1, relatif à l'étude hydraulique :

Remarque ou demande	Réponse
Indiquer qu'entre un tiers et la moitié des personnes présentes lors de la présentation de l'étude hydraulique se sont interrogées, voire fortement interrogées sur la pertinence du choix de la zone d'étude et le coût réel des travaux d'exondation (probablement beaucoup plus élevés que ceux avancés par le bureau d'études en hydraulique).	Plusieurs personnes ont en effet fait par d'interrogations et de scepticisme sur l'étude hydraulique (sans pour autant pouvoir confirmer ou infirmer les proportions avancées).
	Concernant le choix de la zone d'étude, le CR transmis indiquait : <i>« Une telle étude, pour des raisons de coût, ne peut pas être menée à l'échelle de la commune ou du village en entier. Le choix du secteur a été fait au regard des enjeux urbains : densité de constructions, présence d'équipements publics, de terrains communaux, dans un site où l'affinement de la zone soumise à l'aléa pouvait apporter une véritable valeur ajoutée en terme d'aménagement et d'urbanisme [...]. »</i>
	Le chiffrage des coûts est détaillé dans l'étude hydraulique. Le coût total des travaux pour la réalisation des mesures d'exondement a été évalué à 32 400 € HT.
Il est demandé de ne pas prendre au pied de la lettre les résultats de l'étude hydraulique, compte-tenu notamment des conséquences du changement climatique.	Les études hydrauliques ne prennent pas au pied de la lettre les résultats des calculs. S'appliquent à ces calculs des coefficients de sécurité qui ont été intégrés dans le zonage présenté. Par ailleurs, en-dehors des fossés eux-mêmes ou des lits de ruisseaux, l'aléa identifié est modéré : hauteur d'eau inférieure à 0,5 m et vitesse d'écoulement inférieure à 0,5 m/s.
Entre l'état initial et la zone de ruissellement après travaux d'exondation, une maison devient impactée (entourée en bleu ci-dessous). L'étude CEREG n'a pas pris cette zone ?	Le CEREG sera interrogé sur cette question.



Pour mémoire, le zonage « Exzeco qui s'appliquait avant l'étude CEREG. Les zones exposées au ruissellement d'après Exzeco apparaissent en bleu.

Retour 2 :

Remarque ou demande	Réponse
<p>Il est demandé des éclaircissements sur le nombre de participants au deuxième panel, d'absents et d'excusés.</p>	<p>Le panel est composé de 19 membres. Pour le deuxième panel, sur les 19 membres, 14 ont été présents, 5 ont été absents 5 excusés. Une des 14 personnes présentes a dû partir tôt.</p> <p>En amont, 2 personnes ont désiré quitter le panel</p>
<p>Les modalités de votes ont été sans aucune équité entre les groupes, il est inopportun d'en tirer un quelconque résultat.</p>	<p>Le groupe 1 disposait d'un vote par idée, le groupe 2 avait les votes libres.</p> <p>Les questions d'équité ou d'iniquité entre des votes de groupes se poseraient dans un contexte de « compétition » entre ces groupes. Ici, au contraire, il s'agissait de faire ressortir par groupe les actions ou les enjeux les plus importants.</p> <p>En dépit des modalités de votes par groupe différentes (mais assez proches néanmoins) le tableau final fait ressortir des enjeux transversaux (soulignés dans les deux groupes). Les principales différences de votes se sont finalement exprimées sur les propositions qui sortaient des trois thématiques étudiées, comme la question de la communication de la commune sur les finances publiques pour le groupe 1 et le recyclage de l'eau de la STEP pour le groupe 2 (où une seule personne a regroupé l'ensemble de ses votes).</p>
<p>Le tableau établi par ordre de votes fait l'impasse totale du recyclage de l'eau (thématique qui a remporté 7 votes).</p>	<p>Le recyclage de l'eau et ses 7 votes (dont, de mémoire, 6 donnés par la même personne) est clairement mentionné, mais dans le tableau « divers » car hors des 3 thématiques de travail proposée en début de panel.</p>
<p>Il a été fait état d'un montant approximatif des travaux de 30000 euros. Lors de notre réunion de travail il a été indiqué à l'oral 20000 euros.</p>	<p>Le chiffrage des coûts est détaillé dans l'étude hydraulique. Le coût total des travaux pour la réalisation des mesures d'exondement a été évalué à 32 400 € HT.</p>
<p>Le retour 2 a aussi exprimé aussi un ressenti « <i>c'est un peu comme si ce panel de citoyens était là pour valider des décisions prises en amont sans pour autant notre concertation mais comme si... Nous étions d'accord... Assez déçue</i> »</p>	<p>Il n'a été demandé à aucun moment au panel une quelconque validation d'un projet ou d'une esquisse de projet qui serait porté par la commune ou tout autre acteur. Aucun projet n'a été présenté. Ce qui a été porté à la connaissance des habitants lors de la réunion publique est le contexte réglementaire, le diagnostic territorial. Ces éléments constituent un état des lieux nécessaire à la construction d'un projet, mais ne sont pas ce projet (même si nécessairement, ils l'orientent).</p>

Retour 3 :

Remarque ou demande	Réponse
<p>Dans le groupe 2 nous n'avons pas parlé de développement à l'ouest mais d'un développement à l'est avec les arguments cités en soulignant la proximité des équipements et le lien avec le projet piétonnier. Un autre des arguments était de retrouver l'idée "centre village" et d'éviter le "village rue".</p>	<p>Le tableau « aménagement du centre-ville » pour le groupe 2 peut en effet laisser planer un doute en indiquant « <i>Privilégier un développement urbain qui donne « de l'épaisseur au village » (Est-Ouest) plutôt que de l'étirer davantage (Nord Sud).</i> »</p> <p>Pour plus de clarté, la rédaction proposée sera reprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>développer à l'Est compte-tenu de la proximité des équipements publics et au regard de la cohérence avec le projet de voie piétonne le long de la rivierette.</i> ➤ <i>Construire un "centre village" et éviter le "village rue".</i> <p>Cependant, bien que discutées, ces propositions sont arrivées, au nombre de suffrages, bien après les questions de circulation et de déplacements.</p>
<p>Un thème a été oublié : "l'école" dont nous avons pourtant longuement discuté, avec l'avenir du SIRP et la nécessité de réaménager et/ou d'agrandir l'école existante en fonction des projets d'évolution du village.</p>	<p>Le thème de l'école a été englobé dans les questions relatives à la cohérence entre équipements publics et développement de l'urbanisation (le choix de son éventuelle relocalisation ou de son éventuelle extension fera probablement l'objet de propositions en phase projet du PLU). La question du SIRP est importante mais ne peut pas être traitée par le PLU.</p>
<p>Nous avons également parlé de l'aménagement sportif et ado près du stade et de la nécessité d'un parking.</p> <p>Pas de skate park dans le groupe 2 mais city park.</p>	<p>Cette proposition a bien été mentionnée (notamment dans le tableau de synthèse). Elle compte d'ailleurs parmi les propositions les plus représentées dans les deux groupes.</p> <p>Effectivement, il n'a été fait mention que d'un citystade et pas d'un skate parc dans le groupe 2, le CR sera corrigé.</p>

Retour 4 :

Remarque ou demande	Réponse
<p>Concernant l'études hydraulique et les questionnements soulevés, comment se passe la suite ? Une présentation sera-t-elle faite aux propriétaires de la zone concernée ? Sommes-nous le PC « les co- investigateurs, co- valideurs de l'accord de ce plan en validant ce CR ? ».</p>	<p>L'étude hydraulique est une étude technique. Elle a été commandée par la commune Cette étude constitue un élément d'aide à la décision dans un secteur stratégique de la commune. Cette étude a été présentée en marge du panel citoyen et n'appelle aucune validation de sa part ni n'engage ses membres sur son contenu.</p> <p>Cette étude technique ne peut être validée que par des services compétents en risques naturels (ni la commune, ni le bureau d'études urbanisme, par exemple). En l'occurrence, dans le cadre de l'élaboration du PLU, ce sera le service risques de la DDTM du Gard qui pour valider ou invalider l'étude. Lors de la présentation de ladite étude, la DDTM a formulé, à l'oral, un avis positif sur la méthodologie et les conclusions.</p>
<p>Il serait important d'étudier les moyens de développer l'attractivité du village pour l'installation d'activités dans les secteurs de la santé et du social (par exemple, créer des locaux pour les personnes âgées, créer une crèche, des logements pour des professionnels de santé et leur famille. Il faut une dynamique intergénérationnelle et la question des aînés n'a pas été abordée.</p>	<p>D'une certaine manière, les questions relatives aux liens intergénérationnels, à l'attractivité du village pour y favoriser l'implantation d'activité sociales ou de santé constituent une branche particulière de la thématique « L'aménagement du centre village ». Ces questions rejoignent celle du logement. Elles seront pour tout ou partie traitées dans le PADD. Néanmoins, en dépit de l'intérêt de ces sujets, au regard des votes, ils ne sont pas parus prioritaires (ce sont les enjeux de mobilités, de sécurité routière qui ont été très représentés). C'est la raison pour laquelle ils n'apparaissent pas dans les tableaux finaux.</p>